

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 19 juin 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/068/VET

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MISSION OBSERVATOIRE PROSPECTIVE
PARTICIPATION CITOYENNE - Attribution d'une subvention pour action aux as-
sociations répondant à la thématique « Démocratie locale ».**

25-42514-DGSE

VET

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille développe un ensemble de politiques publiques renforçant la transparence de ses décisions à l'égard des citoyennes et des citoyens et leur offrant la possibilité de s'exprimer régulièrement. Elle contribue à renforcer le lien et la confiance entre les citoyens et les institutions publiques en proposant notamment des initiatives comme le Conseil municipal des jeunes, le Conseil municipal des enfants, l'Assemblée citoyenne du futur, les différentes démarches de concertation autour du réaménagement de l'espace public ou encore les Budgets participatifs.

Grâce au travail réalisé entre les différents services municipaux, un ensemble de nouvelles démarches démocratiques ont été créées dans une logique d'inclusion des publics les plus éloignés des instances de décision. Les projets municipaux associant les citoyens sont donc de plus en plus nombreux. Toutes ces démarches participatives, avec leur agenda et leurs outils de consultation du public, sont désormais accessibles à toutes et tous sur la plateforme de participation citoyenne participons.marseille.fr.

Toutes les initiatives associatives marseillaises concourant à la participation citoyenne et à la vitalité des principes démocratiques sont par ailleurs indispensables et doivent être soutenues, notamment dans un contexte de désinformation généralisée et de méfiance exacerbée à l'égard des institutions.

Afin de renforcer son action en matière de démocratie locale et de défense des droits démocratiques, la Ville de Marseille souhaite développer son soutien aux associations marseillaises engagées en faveur de la préservation des principes démocratiques, du développement des dynamiques démocratiques internes aux organisations et de l'exercice des droits civiques.

Dans ce contexte, la Ville de Marseille a défini trois axes de travail stratégiques autour :

- des actions de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté pour la préservation des principes démocratiques,
- du renouvellement et développement de la démocratie au sein des organisations,
- des actions de soutien et d'accompagnement des citoyennes et des citoyens dans l'exercice de leurs droits civiques.

La Ville de Marseille a ainsi sélectionné des projets proposés par des associations répondant particulièrement à, au moins, un de ces trois axes. La Ville de Marseille souhaite donc leur attribuer une subvention d'action. Une convention et un dispositif de suivi des objectifs sont mis en place afin d'accompagner les associations soutenues dans la réalisation de leurs actions participant à la démocratie locale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution d'une subvention à une association de notre secteur :

Association ou organisme	Adresse	N°Dossier N°Progos	Montant en Euros	Objet de la demande
MELTING POLITIQUE OUVERTE A TOUS	28 AVENUE ABBE LANFRANCHI, BATIMENT E13, 13011 MARSEILLE	00015773	5000	"Nous sommes la démocratie"

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

ARTICLE 3

La dépense totale s'élève à 27 500 Euros (vingt-sept mille cinq cents Euros), dont 5 000 Euros (cinq mille Euros) pour une association de notre secteur, et sera imputée sur les crédits du budget de fonctionnement 2025 de la mission observatoire prospective et participation citoyenne articles 65748 chapitre 022 sous-chapitre 65.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**